

Paris, le 17 décembre 2021

<u>Objet</u>: Information des locataires

Des résidences de Fleury-Les-Aubrais « Villevaude »

HP0478-HP0506-HP0174-HP0175-HP0176

Permis de Construire N° PC 45147 20 0056

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons retenu la société en charge des travaux de réhabilitation de votre résidence. Le marché a été attribué à l'entreprise générale **G.C.C. – Agence REHABITAT**, connue pour ses réalisations en en matière de rénovation de bâtiments et de logements locatifs, et notamment, pour la qualité de sa gestion des relations avec les habitants.

Un Ordre de Service de préparation de chantier lui a été délivré à compter du 1^{er} décembre et l'entreprise installera prochainement ses bureaux ainsi qu'un panneau de chantier dans le quartier.

Dès que la situation sanitaire le permettra, vous serez conviés à une réunion où vous seront présentés le planning du déroulement de chantier ainsi que les travaux qui seront exécutés dans votre logement, dans les espaces communs et sur les bâtiments du quartier.

L'intervention dans votre logement ne pourra pas avoir lieu sans un état des lieux et une prise de rendezvous préalables.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Directeur territorial ICF Habitat Atlantique Ouest

who

